

SCOT CAP ATLANTIQUE

Quel est l'enjeu ?

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) définit le cadre général de développement du territoire regroupant les 15 communes de la presqu'île de Guérande (Herbignac, Guérande, La Baule) pour les 20 prochaines années. Il se doit d'appliquer l'ensemble des lois et règlements nationaux : environnement, urbanisme, habitat, développement économique.

Il est important pour DECOS de connaître ses projets, de suivre ses évolutions pour y apporter notre contribution.

Situation actuelle

Le SCOT actuel a été voté en juillet 2011 par le Conseil Communautaire et devait être transposé dans les PLU communaux dans les 3 années suivantes.

En février 2015, le Conseil Communautaire a décidé sa révision pour intégrer les nouvelles lois : ALUR, Grenelle de l'Environnement.

Quelques points remarquables à retenir du SCOT 2011

- Le scénario retenu envisage une croissance de population résidente de 17%, soit 81000 habitants (+11000 par rapport à 2005).
- La gestion environnementale est affichée comme un objectif prioritaire, avec en particulier la prise en compte de la loi littoral, les périmètres Natura 2000, les coupures d'urbanisation (zones vertes), les zones humides et les risques naturels (inondations, érosion des côtes).
- La population active progresserait de 42% à 45% (objectif de 6% de chômage en 2030), ce qui implique la création d'environ 300 emplois par an, avec l'augmentation de 150 ha de parcs d'activités essentiellement autour des 3 pôles de La Baule, Guérande et Herbignac. La population des seniors (>60 ans) passerait de 38% (2005) à 43%.
- Le nombre de logements augmenterait de 15300 d'ici à 2030, dont 33% de résidences secondaires. L'objectif est de ralentir la progression des constructions nouvelles sur la côte sud (La Baule-Le Croisic) qui passeraient de 33,1% à 25% en 2029, soit +95 ha sur 20 ans au profit, en particulier, de la zone nord (Herbignac).
- Le SCOT définit les besoins en infrastructures nécessaires pour accompagner les plans de développement : circulation, alimentation en eau, assainissement, collecte et traitements des déchets...

Points positifs, atouts, avantages (en bref)

- Permet de comprendre les enjeux du territoire et les objectifs des autorités.
- Les objectifs de protection de l'environnement sont explicites, à plusieurs reprises, dans un objectif de sauvegarde des atouts touristiques.
- L'intention de mieux organiser le développement urbain autour des villes et villages existants est affirmée, avec cependant quelques flous.

Points négatifs, menaces, faiblesses (en bref)

Les prescriptions sont insuffisamment précises et les modalités d'application par commune sont quasiment inexistantes pour garantir la réalisation des engagements, en particulier pour les problématiques environnementales.

- La non prise en compte des surfaces « inondables » révélées par les effets de la tempête Xynthia.
- La non prise en compte du projet de l'aéroport Notre Dame des Landes, qui aura un effet sur la fréquentation de la presqu'île.
- Le projet mentionne toute une série d'indicateurs de suivi du plan, mais il manque des indicateurs de synthèse et les modalités de pilotage pour faire du SCOT un outil d'arbitrage.

Position DECOS

DECOS avait formulé des commentaires en juin 2010 :

1. Reconnaissance des intentions d'une gestion environnementale protégeant les espaces remarquables et la biodiversité au sens de la loi littoral, mais les délimitations de ces espaces n'ayant pas été explicitement précisés, la protection risque d'être illusoire.
2. Regrets que le patrimoine particulier du Croisic, en situation de presqu'île, n'ait pas été désigné pôle de biodiversité majeur, ni mentionné spécifiquement pour être correctement protégé.
3. Regrets que le document soit trop imprécis, manque de chiffrage (en particulier des besoins d'adaptation des infrastructures) et ne permette pas de voir se réaliser les intentions exprimées.

Actions en cours

Se tenir au courant de l'évolution du projet et des démarches qui pourront être conduites par les autres associations du territoire.

Décembre 2015